

Délibération n°2026-01-18

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.9

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rénovation de l'ancienne aile du collège Voltaire : lancement de la consultation

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	8
Votants	71

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 janvier 2026 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Élus :

Étaient présents (63) :

Alphonsout Jean-Paul ; Arfeuillère Christophe ; Aubessard Anne-Marie ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Brindel Stéphane ; Brugère Jeremy ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chaveroux Mathieu ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Cornelissen Tony ; Coudert Nadine ; Coutaud Pierre ; Cronnier Pierrick ; Delbègue Jean-Pierre ; Delibit Sandra ; Delpy Daniel ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gantheil Robert ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Nicolas ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Pelat Philippe ; Pesteil Michel ; Peyraud Stéphane ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Jean-Pierre ; Saugeras Michel ; Sauviat Jean-Marc ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Ziolo Eric.

Ont donné pouvoir (8) :

Badia Maryse ; Beaumont Didier ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Le Royer Sandrine ; Ratelade François ; Sivade Alain.

Étaient excusés (30) :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Miermont Dominique ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Pellen Monique ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Soulefour Marie-Christine ; Vimont Barbara.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-01-15 en date du 7 mars 2019 approuvant l'établissement d'une feuille de route stratégique et opérationnelle pour un projet de restructuration globale de la médiathèque intercommunale Haute-Corrèze ;

Vu la délibération 2025-01-03 du conseil communautaire en date du 13 février 2025 approuvant la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2025, 2026 et 2027 entre l'Ecole Théadamuse et Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération du Conseil départemental de la Corrèze adoptée en commission permanente le 14 mars 2025, approuvant la vente à l'euro symbolique de l'aile nord du collège Voltaire ;

Vu la délibération 2025-02-17 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025, approuvant l'acquisition de l'aile nord du collège Voltaire à l'euro symbolique ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire vivant » afin d'accueillir et favoriser l'épanouissement de nos populations ;

CONSIDÉRANT :

- Que l'École Théadamuse est installée depuis le 1^{er} juillet 2024 dans une partie désaffectée de l'aile nord du bâtiment d'internat du collège Voltaire ;
- Que la cession du bâtiment, formalisée par acte authentique du 31 juillet 2025, permet désormais à Haute-Corrèze Communauté d'engager un programme de rénovation globale ;
- Que cette rénovation doit intégrer la mise en conformité réglementaire, notamment en matière d'accessibilité ERP, la mise en sécurité, le désamiantage ainsi que des travaux d'amélioration énergétique nécessaires au respect du décret tertiaire ;
- Que le coût de ces interventions est estimé à 3 000 000 €, sur la base des ratios fournis par l'Établissement Public Foncier, et sera affiné dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Que des travaux de second œuvre sont indispensables afin d'améliorer les conditions d'accueil et le fonctionnement de l'École Théadamuse et sont évalués à 500 000 €, tout en assurant le maintien de l'activité pendant les travaux ;
- Que les étages supérieurs du bâtiment ont vocation à accueillir le futur site ussellois de la médiathèque intercommunale, en substitution des locaux actuels, dont l'exploitation engendre un coût annuel d'environ 80 000 € (38 000 € de loyers et 42 000 € de charges) pour un service public restreint ;
- Que l'aménagement de la médiathèque est estimé à 500 000 €, incluant des espaces mutualisés dont une salle d'animation/spectacle/auditorium à hauteur de 200 000 € ;
- Que la nature du projet, son importance fonctionnelle, architecturale et patrimoniale justifie le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **APPROUVER** le projet de rénovation de l'ancienne aile du collège Voltaire ;
- **AUTORISER** le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **AUTORISER** le président à solliciter les aides, signer les marchés et tous les documents nécessaires pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre et un concours d'architecte ainsi que tout avenant éventuel.

A la majorité	
Votants	71
Pour	42
Contre	0
Abstention	29

Fait et délibéré en séance, jeudi 29 janvier 2026

Le Président,
Pierre Chevalier



Publié le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Délibération n°2026-01-18



Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 019-200066744-20260129-20260118-DE

